

deuxième lecture du dit bill et d'une copie du dit bill à la partie défenderesse en personne.

Votre comité a trouvé que la dite signification a été effectuée en la manière ainsi prescrite et qu'elle est régulière et suffisante.

Le tout respectueusement soumis.

THOS. R. McINNES,

*Président pro tempore.*

L'honorable M. McInnes (Victoria), secondé par l'honorable M. Dever, a proposé : Que le dit rapport soit adopté.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par M. Angers, a proposé :

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné au lundi, vingt-sept du courant, à huit heures du soir.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (E) intitulé : " Acte portant de nouvelles modifications à l'Acte du service civil."

*(En comité.)*

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Landry a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Angers, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, lundi prochain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (B) intitulé : " Acte pour faire droit à William Wallace Colton," ayant été lu,

L'honorable M. Clemow a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier du Sénat.

Le dit certificat a été lu par Son Honneur le Président comme suit :—

Je, Edouard Joseph Langevin, greffier du Sénat, certifie par le présent qu'avis du jour fixé dans l'ordre rendu par le Sénat le mercredi, premier jour de mai courant, relativement à la deuxième lecture du bill intitulé : " Acte pour faire droit à William Wallace Colton," a été, conformément à la règle 112, affiché sur les portes du Sénat durant quatorze jours, à partir du jour de la première lecture du dit bill, entre le dit premier jour de mai A.D. 1895, et le seizième jour de de mai A.D. 1895.

Donné sous mon seing, en la salle du Sénat, dans la cité d'Ottawa, province d'Ontario, en la Puissance du Canada, ce seizième jour de mai, en l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-quinze.

EDOUARD J. LANGEVIN,

*Greffier du Sénat.*

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.